



GEOPHILE[®]
Jardin

Toute une gamme de produits spécialement adaptés et conditionnés pour les amoureux des beaux jardins et des potagers généreux.

Produit certifié CERTIPAQ BIO
(Utilisation en Agriculture Biologique
selon le règlement CE 834/2007 modifié)



La majorité des spécialités vendues sous la marque SARL JACQUES MOREAU (sauf spécification contraire) ne sont pas des produits phytosanitaires homologués en France. Notre responsabilité est limitée à la fourniture de produits utilisables en Agriculture Biologique, autorisés à la vente et contrôlés en tant que tels. Nous ne revendiquons donc aucune action de leur part contre insectes, maladies ou autres ravageurs ou pathogènes. Aucune réclamation concernant l'une quelconque de ces actions n'est recevable de la part de SARL JACQUES MOREAU. La responsabilité de la SARL JACQUES MOREAU ne peut être engagée en raison de dommages survenus aux personnes, pertes de récolte ou toute atteinte aux biens du seul fait de l'utilisation du produit. Suivant le règlement CE 834/2007 modifié, en cas de menace avérée sur une culture, utilisez un produit phytosanitaire homologué compatible avec l'annexe II du règlement CE 889/2008 et de ses futures modifications.

Service consommateurs

geojardin@orange.fr

Produits distribués par



SARL Jacques MOREAU
CONSEIL ET FOURNITURE EN
AGROBIOLOGIE

Les Consorts – 71430 Grandvaux
SIRET 414 848 432 00012 – Agrément BO10757
Pour distribution et conseil phytosanitaire

Réf. ACTIGRJ
12/2019 – V1

Engrais et amendements organiques Activateurs

ACTIGRAINS

Additif de transformation des matières organiques

ACTIGRAINS N (0,25 litre) et ACTIGRAINS P (0,25 litre) :

Additifs de compostage (norme NF U 44051, 4.1 note 2).

ACTIGRAINS BIOALGUE (1 litre – 1,1 kg) :

Engrais NF U 42001 organo-minéral N et Cobalt + Molybdène.

Destination

Activateur de fermentation à base de bactéries naturelles du sol.

Application sur les composts, les engrais verts, les résidus d'adventices et de culture une fois mélangés au sol, afin d'améliorer leur évolution et leur effet sur la croissance des plantes.

Composition

ACTIGRAINS N et ACTIGRAINS P : Bactéries naturelles du sol fixant de l'azote atmosphérique.

ACTIGRAINS BIOALGUE : Engrais organique avec acides aminés, algues et oligoéléments.

Utilisation

Arroser modérément sur les semis ou cultures en place avec de l'eau **non chlorée** avec, par litre, Actigrains Bioalgue : 10 ml + Actigrains N : 2,5 ml + Actigrains P : 2,5 ml. Appliquer sur sol réchauffé (à partir de fin mars ou mi-avril). Une fois ouvert, conserver au froid et utiliser de préférence avant 3 mois.

Placer le produit sur des semis ou plantations de préférence en début de végétation, sur sol suffisamment réchauffé (à partir de mi-mars à mi-avril suivant régions).

L'ACTIGRAINS est aussi utilisables sur arbres fruitiers et vigne. Arroser modérément, de préférence avant une pluie, à l'aplomb du feuillage ou des sarments.

Conditionnement

Carton contenant les 3 éléments ci-dessus pour 50 litres d'eau d'arrosage environ.



Emballage recyclable
en tri sélectif



Conservation à l'abri de la
lumière et de l'humidité.
Crains le gel et les fortes chaleurs



Bien se laver les mains
après utilisation



Tenir hors de portée
des enfants



Ne pas inhaler
ni avaler

Un sol vivant, une plante forte, des récoltes de qualité!